



01.09.2023 13:35:10 SDA 0084bsf

Suisse / KGE / Genève (ats)

Economie et finances, équipement et immobilier, Politique, Gouvernement, Service public

## Transformation du PAV - il est temps de parler prix

A Genève, le réaménagement du gigantesque secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV), un projet qui s'étend sur 40 ans, entre dans le vif du sujet. La Fondation PAV a annoncé vendredi avoir mis en place une politique des prix relative à l'acquisition et à la valorisation des terrains dont elle est propriétaire dans le périmètre.

Près de 60% des surfaces constructibles du PAV est propriété de la fondation. Ces surfaces sont souvent grevées de servitudes personnelles de superficie, dont l'échéance moyenne est fixée à 2056. Pour réaliser la transformation du PAV, la fondation est amenée à négocier le rachat de ces droits de superficie.

La mission est d'ampleur. Le PAV, actuellement à vocation industrielle, devra, après sa transformation, devenir un quartier de logements et d'activités essentiellement tertiaires. Aujourd'hui, la zone est constituée d'une mosaïque d'acteurs, a rappelé devant les médias Vinh Dao, le directeur général de la Fondation PAV.

On y trouve aussi bien de grands groupes économiques que des petites entreprises familiales, a poursuivi M. Dao. Les bâtiments sont très hétéroclites et ont des valeurs très différentes. La Fondation PAV a donc dû se fixer certaines règles pour ne léser ni ne favoriser personne.

### Au cas par cas

La fondation PAV doit tenir compte de la situation du marché pour ne pas générer des distorsions de prix tout en évitant d'alimenter la spéculation, a résumé son président, l'ancien conseiller d'Etat genevois Robert Cramer. La méthode de calcul retenue permettra des arbitrages au cas par cas.

Pour les nouveaux droits de superficie, la fondation pourra ajuster les rentes en fonction des activités. Elle entend ainsi favoriser les surfaces à vocation sociale et solidaire grâce à des prix plus doux. Par ailleurs, aucune rente ne sera perçue pour les surfaces occupées par des équipements publics.